

## TARIFS DES MUTATIONS SAISON 2022/2023

### Classement et catégorie à retenir pour le paiement des droits de mutation :

*Mutations ordinaires du 15 mai au 30 juin 2022 : classement et catégorie indiqués sur votre licence de 2ème phase 2021/2022*

*Pour les catégories concernées par les Indemnités de Formation : catégorie 2è phase 2021/2022 et classement au 1er juillet 2022*

*Mutations exceptionnelles : classement et catégorie au 1er juillet 2022 pour les mutations de 1ère phase*

*classement et catégorie au 1er janvier 2022 pour la 2ème phase*

### MESSIEURS :

Mutation Classés (N°1 à N°10)	3 400,00 €
Mutation Classés (N°11 à N°25)	2 500,00 €
Mutation Classés (N°26 à N°50)	1 700,00 €
Mutation Classés (N°51 à N°100)	1 400,00 €
Mutation Classés (N°101 à N°300)	1 000,00 €
Mutation Classés (N°301 à N°1 000)	550,00 €
Mutation Classés 19 et plus (sauf numérotés)	250,00 €
Mutation Classés 17 et 18	240,00 €
Mutation Classés 15 et 16	120,00 €
Mutation Classés 13 à 14 (à partir de 13 Régional)	100,00 €
Mutation Classés 12 et moins	95,00 €

Mutation normale du 15 mai au 30 juin inclus

Mutation exceptionnelle du 11 juillet 2022 au 31 mars 2023

**La demande de mutation doit s'effectuer dans l'espace monclub, licences, mutations, transfert.**

Ne pas oublier d'effectuer le règlement pour que votre dossier soit traité.

### JEUNES :

**Poussins, benjamins, minimes, cadets (ne concerne pas les juniors)**

Mutation Classés 9 et moins (filles ou garçons)	<b>20,00 €</b>
---	----------------

### DAMES :

Mutation Classées (N°1 à N°10)	1 900,00 €
Mutation Classées (N°11 à N°25)	1 300,00 €
Mutation Classées (N°26 à N°50)	1 150,00 €
Mutation Classées (N°51 à N°100)	1 000,00 €
Mutation Classées (N°101 à N°300)	550,00 €
Mutation Classées 15 et plus (sauf numérotées)	130,00 €
Mutation Classées 13 à 14 (à partir de 13 Régional)	100,00 €
Mutation Classées 12 et moins	95,00 €

Horaires d'ouverture :

[www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)

**Pour les joueur·se·s numéroté·e·s le règlement se fait directement auprès de la Fédération.**

**Pour les autres catégories, merci d'effectuer le paiement auprès du Comité :**

**soit par chèque (à l'ordre du Comité)**

**soit par virement (indiquez le club et le nom de la personne mutée).**

**Rappel : le prix de la licence n'est pas compris dans les droits de mutation ordinaire ou exceptionnelle.**

**Quelle que soit la date d'acceptation d'une mutation, le tarif des droits reste inchangé.**